

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18179 - 71ÈME ANNÉE

**845.000 habitants en 2014, un million dans une génération, hausse inexorable du niveau de l'océan Indien**

## **Construisons dès maintenant les fondations de La Réunion nouvelle**

Hier, l'INSEE a publié une nouvelle étude sur la population de La Réunion. C'est le bilan démographique de l'année 2013. Il indique qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la population totale dans notre île était estimée à 845.000 habitants. Elle confirme aussi que l'accroissement naturel, différence entre les naissances et les décès, apporte toujours 10.000 habitants supplémentaires par an. C'est notamment parce que La Réunion est une terre d'émigration que la croissance de la population s'est ralentie. Elle continuera donc à augmenter. Mais avec la hausse du niveau de la mer, où vivront les Réunionnais ?



La hausse du niveau de la mer va amener à délocaliser la croissance des villes dans des zones protégées de cette menace, donc en altitude.

**M**ercredi dernier lors d'une conférence de presse, Paul Vergès a annoncé qu'une donnée nouvelle remet tout en cause. Le résultat de l'observation de l'évolution des calottes glaciaires des pôles fait craindre une hausse du niveau de la mer de 6 mètres d'ici un siècle. La prise en compte de cette donnée impose une remise à plat de tous les projets d'aménagement, ainsi que des mesures pour protéger la population de ce danger. Le littoral est particulièrement concerné, or il concentre la population et les équipements.

C'est pourquoi Paul Vergès a appelé au rassemblement pour obtenir dans un premier temps une évaluation précise sur les conséquences de la montée du niveau de la mer à La Réunion.

### Accroissement naturel : 10.000 habitants par an

Au cours de ce siècle, le niveau de l'océan Indien ne sera pas le seul à augmenter, la population suivra la même tendance. Dans une étude publiée hier, l'INSEE indique sa dernière estimation de la population de La Réunion. Elle atteignait au 1er janvier 2014 845.000 habitants, soit 11.000 de plus que deux ans plus tôt. La croissance moyenne fait apparaître une augmentation annuelle de 5.500 habitants. L'INSEE note que c'est l'accroissement naturel qui est le moteur de cette croissance. La différence entre les naissances et les décès est estimée chaque année à 10.000. En 2013, 14.002 naissances ont été enregistrées. Ce dynamisme est atténué par le solde migratoire. La Réunion est une terre d'émigration. Les départs sont plus nombreux que les arrivées. Ce solde est égal à 2.300 personnes par an, note l'INSEE.

Par ailleurs, l'espérance de vie continue d'augmenter. Elle était en 2013 de « 77 ans pour les hommes et 83,5 ans pour les femmes, soit respectivement + 4,4 et + 2,9 années en dix ans ». Les plus de 60 ans représentaient donc en 2013 14 % de la population, alors que la proportion des moins de 20 ans était de 32 %.

### Un mètre de plus d'ici 20 ans ?

Les conditions d'une poursuite durable de la croissance démographique sont donc bien ancrées à La

Réunion. Elles découlent de la forte proportion de la population en âge de procréer, et d'un indice conjoncturel de fécondité bien plus important qu'en France. Pour le moment, c'est l'émigration qui permet de ralentir cette croissance. Mais elle ne fait que retarder l'échéance vers l'inéluctable : La Réunion d'un million d'habitants. Au rythme actuel, ce nombre sera atteint dans moins de 20 ans.

Dans 20 ans, les Réunionnais auront commencé à subir les effets de l'accélération de la hausse du niveau de la mer. Si les conclusions tirées des observations des satellites se confirment, alors se poseront des problèmes liés à une augmentation de près de 1 mètre en sachant que le plus dur sera à venir.

Le rendez-vous du million d'habitants implique d'imaginer dès maintenant où pourront vivre les 150.000 Réunionnais supplémentaires, tout en sachant qu'une partie de ceux qui vivent aujourd'hui dans les grandes villes du littoral devront déménager.

### Sur la lancée de la route des Tamarins

Construite sous la mandature de Paul Vergès à la Région, la route des Tamarins ouvrait la voie à un aménagement prenant en compte cette

donnée. Cet axe ne sert pas uniquement à relier un point à un autre, il facilite la construction de villes à mi-pente, bien loin de la menace de la montée du niveau de l'océan Indien. La route des Tamarins est le premier jalons d'une route de moyenne altitude. La réalisation de cet équipement permettra donc de favoriser la relocalisation des habitations et des activités dans les secteurs les moins vulnérables aux effets du changement climatique. C'est pourquoi ce projet devra être relancé de toute urgence par l'équipe qui succédera à celle de Didier Robert à la direction de la Région Réunion.

Car pour le moment, les décisions prises vont exactement à l'opposé. La Région de Didier Robert veut concentrer l'essentiel des investissements dans une route en mer de 12 kilomètres qui se limite à doubler une route existante qui n'est qu'un axe de transit. Quant au projet le plus médiatique de ville nouvelle, il est situé à Cambaie, dans une plaine toute proche du niveau actuel de la mer. Imagine-t-on que le tiers des 150.000 Réunionnais supplémentaires que notre île accueillera d'ici 20 ans résidera dans une plaine côtière à la merci de la montée du niveau de l'océan Indien ?

**M.M.**



## La semaine de Alon Kozé

**Lundi : Revue d'actualité avec Manuel Marchal**

**Mardi : Yvan Dejean, Secrétaire Général du PCR**

**Mercredi : Roger Ramchetty, Président du CCEE**

**Jeudi : Jean Viracaoudin, Président du Cercle Philosophique de La Réunion**

**Vendredi : Escale à Îlet Furcy**

**Mardi, mercredi et jeudi, les auditeurs peuvent interroger et dialoguer avec l'invité au 0262 30 00 30**

## Edito

### Grèce : quand le prix à payer par l'UE tourne à l'hypocrisie

**C**es derniers jours, les discussions entre le gouvernement populaire de la Grèce et les dirigeants de l'Union Européenne tournent à la farce. Selon des médias de mauvaise augure, le Premier ministre Grec et son ministre des Finances sont présentés comme des irresponsables capables de mettre en péril leur pays. Cette fois, les délais de la catastrophe se rapprocheraient de la date fatidique du 30 juin où le pays doit rembourser ses créanciers, notamment le Fonds Monétaire International.

Pourtant, la délégation grecque a une mission très claire qui lui a été dictée par les urnes : le peuple ne veut pas payer pour les banques qui sont en faillite. Les institutions européennes et le FMI se sont précipités pour sauver les banques. Ils ont mis des milliards dans le circuit financier pour permettre aux spéculateurs de continuer à jouer, à charge pour l'Etat de rembourser, avec des intérêts bien entendu. Dans ce trafic, les gagnants sont les banquiers privés ou institutionnels. Les perdants sont les contributeurs, c'est à dire le peuple : licenciements massifs, baisse des salaires et des retraites, privatisations abusives, etc.

La Banque centrale européenne vient de racheter plus de 1000 milliards de dettes toxiques essentiellement privées. D'un coup de baguette magique, par cette opération, les banques se refont une santé. L'hypocrisie des créanciers soutenus par des chefs d'Etat européens atteints le sommet quand on apprend que les sanctions économiques contre la Russie, initialement pré-

vues d'être levées pour juillet, ont été prolongées de 6 mois. La Russie a riposté. Les pertes des entreprises européennes sont estimées à plus de 200 milliards. Qui avaient dit que les entreprises étaient sacrées et que l'Etat ne devait pas s'immiscer dans les affaires des créateurs de richesses ?

Tout cela pour faire plaisir aux Etats-Unis. Ces derniers sont responsables de la crise des "Subprimes" de 2008 qui ont contaminé l'Europe, et conduit aux conséquences que nous subissons encore. Ils veulent croiser le fer avec la Russie pour continuer à développer leurs industries de l'armement. Ils n'ont donc que faire de la Paix mondiale et l'Europe est trop tranquille. En signe de récompense, ils écoutent les conversations téléphoniques des dirigeants européens. Pendant ce temps, ils continuent à coopérer avec les Russes qui doivent bien rigoler de la situation tragi-comique des dirigeants européens.

Dans ce contexte, c'est la fermeté de la Grèce qui pourra sauver l'UE de l'hypocrisie collective. C'est le vrai prix à payer.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71<sup>e</sup> année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

## Bilan démographique 2013 de La Réunion

# 845.000 habitants au 1er janvier 2014

Voici le contenu de l'étude publiée vendredi par l'INSEE, relative à l'évolution de la population de La Réunion.

« La population de La Réunion est estimée à 845.000 habitants au 1er janvier 2014. La dernière population légale définitive est de 833.944 habitants au 1er janvier 2012. Entre 2007 et 2012, la croissance démographique ralentit. La population n'augmente que de 1,0 % par an en moyenne, soit nettement moins vite qu'au cours des périodes précédentes : + 1,8 % par an dans les années 90 et + 1,5 % par an entre 2000 et 2007. Les flux migratoires sont en effet marqués par des départs plus nombreux que les arrivées. Le solde migratoire devient ainsi négatif : - 2.300 personnes par an, soit - 0,3 %.

Par contre, le solde naturel reste le moteur de la démographie avec des naissances plus nombreuses que les décès. Il explique à lui seul la croissance de la population, apportant chaque année 10.000 habitants supplémentaires.

L'espérance de vie à la naissance progresse en 2013 pour atteindre 77 ans pour les hommes et 83,5 ans pour les femmes, soit respectivement + 4,4 et + 2,9 années en dix ans. Elle reste toutefois inférieure d'environ un an et demi à celle de France métropolitaine, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. L'écart s'est néanmoins fortement réduit. Il était de 3,3 années pour les hommes et de 2,3 années pour les femmes en dix ans.

L'âge moyen des Réunionnais augmente pour atteindre 34,5 ans (30,7 ans en 2003). Il reste néanmoins inférieur de six ans à celui des Métropolitains. Même si elle vieillit, la population réunionnaise reste jeune. Les moins de 20 ans sont deux fois plus nombreux que les personnes âgées de 60 ans ou plus (32 % de la population contre 14 %) alors qu'ils sont aussi nombreux en France métropolitaine (24 %).

### Le taux de natalité reste élevé

Le nombre de naissances reste élevé en 2013 (14 002 naissances) même s'il diminue légèrement par

rapport aux années précédentes. Le taux de natalité recule à 16,6 % contre 18,9 % en moyenne dans la décennie 2000. Avec 2,40 enfants par femme (1,98 en France métropolitaine), l'indicateur conjoncturel de fécondité, stable depuis les années 90, reste plus élevé que dans les autres régions françaises, à l'exception de Mayotte (4,01 en 2012) et de la Guyane (3,49).

La fécondité est particulièrement forte pour les jeunes Réunionnaises : elle est deux fois plus élevée qu'en France métropolitaine (0,7 contre 0,3 enfant par femme à gée de 15 à 24 ans). En particulier, le nombre d'accouchements de mères mineures reste élevé (460 en 2013) et représente encore 3,3 % des naissances contre 0,5 % en France métropolitaine. Les Réunionnaises ont donc leurs enfants plus tôt, avec un âge moyen des mères à la naissance de 28,5 ans contre 30,2 ans en France métropolitaine.

Les naissances multiples concernent 3 % des naissances de l'année, un peu moins qu'en métropole.

Enfin, les naissances hors mariage progressent encore pour atteindre 74 % à La Réunion (56 % en France métropolitaine).

### Légère surmortalité à La Réunion

Avec 4 258 décès en 2013, le taux de mortalité s'élève à 5,1 %, et reste très en deçà du niveau national (8,7 %) en raison de la jeunesse de la population. Le taux de mortalité standardisé permet de supprimer les effets de structure par âge de la population. A structure comparable, le taux de mortalité est supérieur de 0,6 point (9,3 %) à La Réunion par rapport à la France métropolitaine. La mortalité est comparable avant 65 ans (2,1 % entre 0 et 64 ans, soit 0,2 point de plus qu'en métropole) mais plus forte pour les plus âgés (41,1 % pour les 65 ans ou plus, soit 2,6 points de plus qu'en métropole). Les décès surviennent plus

fréquemment durant l'hiver austral (juillet-août).

Les décès sont plus nombreux chez les hommes que chez les femmes (2 334 contre 1 924). Les hommes meurent plus jeunes, la moitié d'entre eux ayant moins de 69 ans au moment de leur décès contre 79 ans pour les femmes.

Par ailleurs, 95 nourrissons sont décédés avant leur premier anniversaire. La mortalité infantile est 2,3 fois plus élevée à La Réunion qu'en France métropolitaine (7,5 % contre 3,3 %). Ce taux stagne autour de 7 % depuis les années 90 à La Réunion.

### Moins de mariages mais plus de divorces

En 2013, 2 791 mariages ont été célébrés à La Réunion, soit 213 de moins qu'en 2012. Le taux de nuptialité atteint 3,3 %, à un niveau proche du point bas historique atteint en 2011. Seulement un mariage sur seize à La Réunion comprend une personne de nationalité étrangère (un mariage sur six en France métropolitaine). Un mariage sur cinq est célébré en décembre.

Les mariages entre personnes de même sexe sont autorisés depuis mai 2013 et ont concerné 29 couples à La Réunion en 2013. Contrairement aux mariages, les Pacs atteignent un niveau record en 2013 (976 Pacs enregistrés), en hausse de 10 % par rapport à 2012.

Le nombre de divorces poursuit sa progression pour la troisième année consécutive (1 512 divorces après 1 497 en 2012).»

## La soudaine prise de position d'un des 7 députés contre la Cour des Comptes interroge

# Patrick Lebreton anticipe-t-il la décision de remettre en cause la sur-rémunération ?

**La sur-rémunération revient sous les feux des projecteurs par Patrick Lebreton. Ce dernier a publié un communiqué pour dire qu'il s'oppose fermement à la proposition de la Cour des comptes de refondre le système des sur-rémunérations outre-mer. Puisque la position de l'institution de contrôle des finances publiques est connue depuis longtemps, comment expliquer cette soudaine agitation ? Surtout que son premier président, Didier Migaud, est un ancien député socialiste.**

À quelques mois des Régionales, Patrick Lebreton tente de se donner l'image du défenseur de la sur-rémunération limitée à une partie de la population. Mercredi, il a publié un communiqué où il prend à partie deux adversaires. Tout d'abord un lobby français indéterminé accusé de vouloir oeuvrer contre les intérêts des outre-mer.

Ensuite, Patrick Lebreton vise son ancien collègue Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes. Ce dernier siégeait dans le même groupe parlementaire que le maire de Saint-Joseph. Avant de prendre la direction de l'institution de contrôle des politiques publiques, Didier Migaud était en effet un député socialiste, parti politique de l'alternance.



**La prise de position de la Cour des comptes n'est pas nouvelle. Didier Migaud était à La Réunion le 22 avril, pourquoi Patrick Lebreton ne l'a-t-il pas interpellé à ce moment-là ?**

### 4 mois après, il réagit

La position affichée par la Cour des comptes n'est pas nouvelle. Le 11 février dernier, son rapport annuel avait consacré tout un chapitre à la réforme de la sur-rémunération. L'institution affirme que les sur-rémunérations versées ne sont plus en rapport avec le différentiel entre le coût de la vie en France, et celui du territoire où vit le fonctionnaire qui bénéficie de ce supplément de salaire. C'est pourquoi la Cour des comptes propose de calculer précisément ce différentiel, et d'en déduire la sur-rémunération qui sera versée aux agents de l'État. La loi oblige les collectivités à aligner les salaires de ses fonctionnaires sur ceux de l'État. Cela dégagerait plusieurs centaines de millions d'euros que la Cour des comptes recommande de laisser dans le territoire qui en bénéficie, pour l'utiliser sous

d'autres formes que le versement des salaires.

Le 22 avril, Didier Migaud était à La Réunion pour participer à l'audience solennelle de la Chambre régionale des Comptes de La Réunion-Mayotte. La présence du premier président de la Cour des comptes était un événement exceptionnel. Lors de son séjour dans notre île, Didier Migaud n'a pas varié dans ses déclarations.

Comme tous les députés, Patrick Lebreton était invité à assister à cette audience solennelle. Il est donc dommage que le maire de Saint-Joseph n'ait pu donner une suite favorable à cette invitation. Il aurait pu interpellier directement le premier président de la Cour des comptes en présence des autres élus, des représentants des services de l'État et de toute la presse réunionnaise.

Puisque la position de la Cour des comptes sur la refonte de la sur-rémunération n'a pas changé depuis la publication de son rapport le 11 février, qu'elle est la même que lors du séjour de Didier Migaud à La Réunion le 22 avril, la date de la sortie du député Lebreton interpellé.

S'il a attendu aussi longtemps pour faire cette sortie, et qu'il fait le lien avec l'égalité réelle, Patrick Lebreton soulève donc de nouvelles questions :

– pourquoi fait-il le lien entre sur-rémunération et égalité réelle ?

– qui sont les personnes qui, en France, font du lobby contre les intérêts des outre-mer ?

– la soudaine prise de position du député signifie-t-elle qu'il dispose d'éléments laissant entendre que le gouvernement remettra en cause la sur-rémunération ?

**Que sait Patrick Lebreton ?**

**M.M.**

## Nouvelles conséquences de la déstabilisation du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord par l'OTAN ?

# Syrie, Tunisie, Koweït, France : 70e anniversaire de l'ONU endeuillé

La journée d'hier a été marquée par quatre faits de violence très médiatisés.

En Syrie, l'État islamique est repassé hier à l'offensive dans la ville de Kobané sous les yeux d'une armée turque qui reste toujours l'arme au pied face aux terroristes. La violence a encore dépassé ce qu'a déjà subi cette cité martyre. Plus de 120 personnes ont ainsi été exécutées par les anciens alliés des Occidentaux.

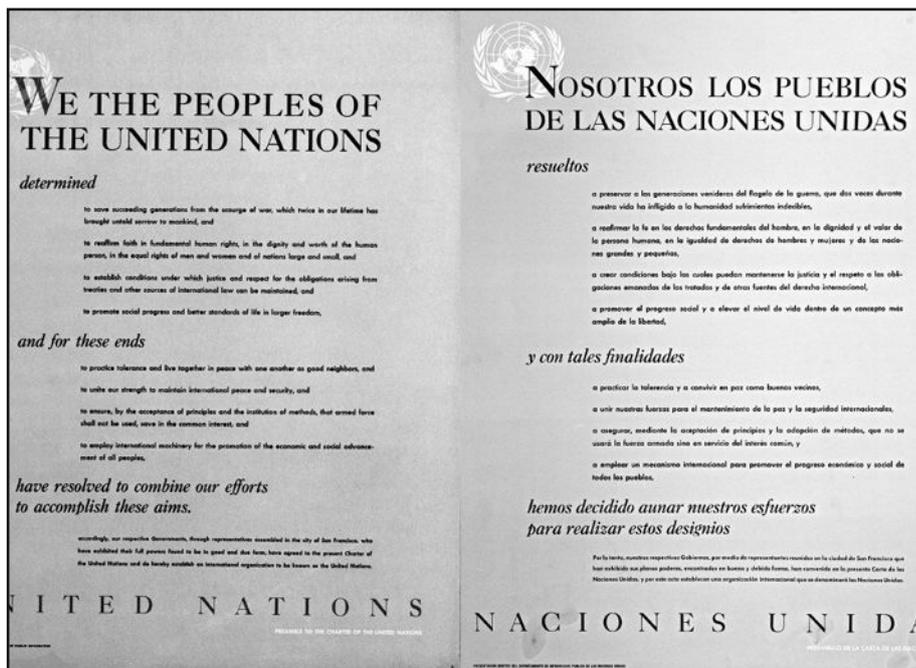
En Tunisie, plus de 30 personnes sont tombées hier sous les balles d'un ou plusieurs assaillants. Les victimes sont des touristes d'un hôtel de luxe de Sousse, ville balnéaire. Environ 500 personnes étaient occupées à se détendre sur le plage ou au bord d'une piscine quand ils ont été surpris par les premiers coups de feu. En mars dernier, une autre attaque avait visé des touristes au musée Bardo de Tunis. 22 personnes avaient été tuées.

### Une mosquée attaquée au Koweït

Au Koweït, au moins 13 personnes sont mortes hier dans une mosquée. C'est un attentat revendiqué par un groupe affilié à l'Etat islamique. La revendication précise la raison de ce crime. La mosquée visée est accusée de répandre « l'enseignement chiite parmi la population sunnite ».

C'est au moment de la grande prière du vendredi, à une heure de grande affluence que l'auteur a agi.

Hier matin, c'est la France qui a été touchée. D'après plusieurs témoins, une personne a foncé délibérément sur des bouteilles de gaz stockées dans la cour d'une usine de produits chimiques près de Lyon. Elle a ensuite été capturée, coincée dans le véhicule. Le cadavre du patron du conducteur arrêté a été retrouvé près du lieu de l'attaque. Sa tête a été utilisée pour une mise en scène macabre. Plusieurs autres personnes ont été blessées. L'enquête suit son cours avec une personne mise en cause dont le nom a été ren-



Il y a 70 ans, le 26 juin 1945 prenait fin la conférence de San-Francisco qui a adopté la Charte des Nations-Unies.

du public par le ministre de l'Intérieur. Quant au président de la République, il a déclaré depuis Bruxelles que cette attaque était selon lui de « nature terroriste ». Au mois de janvier, la France avait dû faire face à des attaques de même nature perpétrées dans la région parisienne par trois jeunes Français qui firent au total 20 victimes. Elles avaient déclenché d'importantes manifestations, regroupant selon les autorités plusieurs millions de personnes.

### 14 ans après la « Croisade » de Bush

Ces attaques sont survenues alors que l'ONU se prépare à célébrer le 70e anniversaire de sa Charte fondatrice. Une des raisons d'être de l'ONU, c'est de promouvoir la paix. Les Casques Bleus, soldats des forces d'interposition de l'ONU, ont d'ailleurs reçu le prix Nobel de la Paix. Mais les efforts de l'ONU sont

contrecarrés de longue date par les intérêts de grandes puissances qui privilégient encore l'affrontement pour faire avancer leurs intérêts. C'est notamment le cas des États-Unis et de leurs alliés qui ont lancé depuis 2001 une vaste offensive pour prendre le contrôle des richesses naturelles du Moyen-Orient. Le résultat de cette stratégie est la déstabilisation durable d'une région allant de l'Afrique du Nord à l'Afghanistan en passant par le Sahel. C'est également la recrudescence d'actes terroristes meurtriers commis en Occident par des personnes nées dans ces pays ou qui y ont vécu pendant plusieurs années. Rappelons qu'au mois de janvier dernier, ce sont trois Français ayant grandi en France qui ont décidé de prendre les armes contre leur pays. Hier, c'est encore un Français qui est le principal suspect d'une attaque qualifiée de terroriste par le président de la République, et perpétrée en plein coeur de la France.

## Georges Gauvin la mète l'artik mardi, an kréol rényoné

# In moun dann l'Ind la plant son tousèl in foré 550 éktar

I pé sfèr k'in moun tousèl, avèk la fors son volonté, i ariv a fèr dé shoz inportan. Mi vé pa anparl azot bann moun rokoni konm gran pèsonaz par la sosyété... mé mi vé parl bann, demoun sinppa, k'i ariv a fé dé shoz romarkab an suivan z'ot manyèr pèsonèl pou oir lo mond, z'ot vision pèsonèl. Mi sava rakont azot in zistoir moin lé fine rakonté na inn-dé z'ané, pars sa i fé plézir amoin, donk mi pans sa va fé plézir azot osi-si zot i koné pazistoir-la, mèm si zot i koné déza.

**L**o Brahmapoutr, in flèv rish par son kantité z'organis vivan, mé danzéré dann son monté d'lo.

Mi parl azot in moun i égzis an vré, in z'indien i apèl Jadav Payeng. Zordi li nana sinkant é in an par-la. Dopli plis trann sink an, li plant pyé d'boi. Zordi li la fine fé pous in foré 550 éktar dann in zil la sab dann milyé lo flèv Brahmapoutr (dann sanskri : zanfana Brahma). Flèv-la nana 2900 km longèr : li lé né dann péi Tibet, li la travèrs l'Ind, li l'arzoin lo Gange, flèv sakré pou bann z'indien. Son valé lé an parmi bann réjyon sak lé pli rish, dann lo mond, par raport son biodiversité. Kan son lo i mont, sa i permète ali pou angrès la tèr, mé baya ! Déga li mank pa pou fé..

### Moin l'asiz épi moin la pléré

L'ané 1979, lo bann monté d'lo lo flèv Brahmapoutr la boulvèr lo sistèm ékolozik dann la réjyon. Par santènn bann sèrpan d'lo lété jété dsi bann ban la sab épi zot lé mor avèk la féblès épi solèy brilan. Dann tan-la Payeng l'avé solman sèzan é l'anvironeman té i intèrès ali déza. Ala sak li rakont dann in zournal son péi lo Times of India :

« Bann sèrpan té mor avèk la shalèr l'avé poin pyé d'boi pou anpar in pé solèy,.. moin l'asiz épi moin la pléré dsi z'ot dépouye. Té in vré masak ! Moin la signal sa lo gouvèrman é moin la domann azot si i pé fé plant in bann pyé d'boi pou protèz bann zaimo. La réponn amoin, arien i pous pa tèr-la é si mi vé, mi pé plant inn-dé pyé banbou. Lété dir mé moin la fé é an plis l'avé poin pèsonne pou donn amoin in kou d'min »... L'èr-la, li la fine kite son famiy pou pran son partikilyé dsi lo

ban la sab dann milyé lo flèv Brahmapoutr.

### Li l'amenn in bonpé fourmi rouj té i sort son vilaz

Tousèl, li fé lo travay li la désid fé. In bonpé z'ané, li plant banbou, ziska k' in gran foré i okip lo ban la sab. Li la nyabou fé. L'èr-la li désid plant bann vré pyé d'boi. Mé in foré san zaimo la pa in foré pou vrèman... Promyé zaimo li l'améné sé in takon fourmi rouz nana dann son vilaz.

Li près pa, li sava dousman-dousman. Bann fourmi rouz sa sé konm in zatou pou li : zot i travay san arété, zot i fouy bann ti kanal dann la sab, zot i déplas la tèr é so bann mouvman-la na asé pou anrishi nout momon la tèr.

### L'ané 2008, in gran tournan dann Payeng

Firamézir tout sort zaimo l'arivé : ziska bann rinoséros in korn, in l'espès dann danzé, épi bann tig Bingal, épi d'ot ankor. Firamézir la natir i pran son droi.

Bann zoizo té i ariv an kantité kan zot i shanj l'androi. Lo din épi lo bétay la fé vni bann prédatèr. Ala k'in vré shène alimantèr la mète an plas, i fo respèk in n'afèr konmsa. Kisa va protèz bann zaimo si nou, bann sipèryèr i protèz pa bann zot, si ni mète a shass azot, a tyé azot. Payen la désid protèz bann zaimo sak i vien dann son foré konm son zanfana.

L'ané 2008, in troupo zéléfan la vni dann lo foré, apré an avoir pil lo bann kaz é lo bann plantasyon

demoun dann in vilaj. Ala ké bann vilazoi la désid vanjé, zot la vni pou règ in kont, tyé lo bann zaimo épi bril la foré. Payeng la di, i fo tyé ali an promyé. Bann demoun lo vilaj la rononsé, mèm zot la vni pou anprofit in pé lo foré, rod do boi ou kui manzé, rode bann rasine bann frui épi d'ot z'afèr pou manzé, avèk bann plant, bann flèr, ép l'ékors pou songn.

### L'èr-la bann gouvèrman la vnii rann azot kont sak lo z'indien solitèr l'avé fé

In minis lo gouvèrman la di : « Kan nou la vi sa, nou la désid ède Payeng dann. Sé in moun in kroiyab. Dann n'inport ékèl son prozé péi nora dékor ali konm in éro. ».

Toultan-la, la foré i kontinyé grandie é i protèz in gran kantité l'espès an danzé. Bann zoizo i kontinyé pozé avann alé in n'ot péi. Payeng i di li la pa bèzoin la rokonésans. Sa i touch pa li kan bann zournal son péi i parl dé li konm in éro, é so travay konm in mirak. Li souète in sèl z'afèr sé kontinyé ali ; li la pa bèzoin dékorasyon ni in éstati ofisyèl. Pou ète in gran pèsonaz li sé in gran pèsonaz mé mèm sa i fé pa li arien. Sak li vé sé kontinyé fé lo travay li la promète ali fèr san rod in rékonésans, mèm pa in rékonpans.

# Oté

## Sof si i kont pou la po patat ?

*Kan in moun i di bonzour, i domann a nou “èk sa koman i lé ?” ni réponn touzour “konm si-konmsa”. In pé i di “ti misèr-ti misèr”. Néna i di osi “la misèr lé d’si nou, konm karapat si tété bèf mèg”. Shakinn i donn an so moman la konm i di son dogré d’kor ousinonsa son dogré d’misèr. In gran limoris la ba an frans la di konm sa “kan li lété p’ti, son kaz, lo moman lo pli dir, lété la fin di mwa é li arzout, sirtou lé trant dénié zour”. Lo limoris i apèl kolush. Té son manière pou li, pou anparl la misèr li la koni in pé konm nout tout. Trant zour la misèr par mwa.*

*Trant, ala in shif ki dwa rotonir nout latansyon zordi, pa inn, pa dé, pa trwa.....pa trant zour, trant zané ni dwa atann ankor pou pouwar éfas la misèr désertin. So matin mi lir dann zournal, lo parti socialis la rényon la antann rantrozot pou promèt a nou légalité réèl pou 2046. Dan trant an. I provwa trant an pou règ tout é aprésa nou lé an lèr, tran an pou mèt a nou o nivo déor. Kèl bèl lintansyon ? An mwin minm mi di, dan léta nout péi i lé, i pé pa rodrèss tousala din sèl kou, i fo manié tousala èk prékosyon sinonsa va kasé.*

*Konm nou, banna i rokoné ké la départmantalisasyon konm i lé, la aminn a nou dann in linpas dopi swasant dizan. Dann swasant dis néna inn vintinn lé pou zot. Katrovin inn ziska katrovin kinz lé pou zot. Domil dé ziska domil sèt lé pou zot é zordi ankor domil douz ziska domil disèt lé pou zot ankor. Di pa mwin navé pwin mwayin fé légalité réèl, kansréti zis komansé pou fé war. Zordi zot néna sink dépité, in pé i di minm sis, zot néna in sénatèr, di pa mwin na pwin d’moun pou fé. Sof si ni konsidèr ké zot i kont pou la po patat.*

**Justin**